

Département des Affaires, Innovation et Compétences (BIS)

Compétences pour une croissance durable – Document de stratégie

Points principaux¹

1. La stratégie de BIS 'Compétences pour une croissance durable' décrit la nouvelle direction de la politique en matière de compétences.

La stratégie se fonde sur 3 principes:

Equité: Le Gouvernement s'assurera que les financements pour la formation des adultes sont attribués à ceux qui en ont le plus besoin. Il soutiendra les adultes qui n'ont pas les compétences élémentaires nécessaires pour trouver un emploi et soutiendra les chômeurs à la recherche d'un emploi.

Responsabilité: Employeurs et citoyens doivent prendre une plus grande part de responsabilité pour s'assurer qu'ils ont les compétences dont ils ont besoin. La qualité de et l'accès à l'information seront améliorés grâce au nouveau service d'orientation pour tous les âges.

Liberté: Le gouvernement central devrait donner plus de contrôle aux citoyens, employeurs et communautés quant au rôle qu'ils jouent dans l'élaboration des services qui leur permettent de répondre à leurs besoins de manière efficace. Les financements seront aussi simplifiés de façon à ce que les fournisseurs puissent répondre de manière efficace aux besoins des entreprises et des apprenants.

2. La stratégie a pour but de revisiter la façon dont les compétences sont enseignées ainsi que l'impact de l'enseignement de ces compétences à travers une série de changements qui viseront à:
 - Soutenir les entreprises pour arriver à un relancement économique
 - Fournir une aide aux plus défavorisés
 - Créer des rendements en canalisant les financements publics et développant des modèles qui nécessitent de plus importants co-financements employeurs/ apprenants.
 - Réduire la bureaucratie au niveau des financements et de leurs suivi créant ainsi une plus grande liberté et souplesse pour les fournisseurs.
3. Deux des points centraux de cette stratégie se focalisent sur l'Apprentissage, vu comme le moyen essentiel pour outiller les gens en matière de formation et de compétences nécessaires pour le monde de l'emploi (le gouvernement s'est engagé à financer 75,000 apprentis adultes d'ici 2015) et sur les diplômes Niveau 3 (niveau

¹ LGIU briefing: <https://member.lgiu.org.uk/briefings/2010/Pages/201000816.aspx>

Bac), niveau d'éducation par défaut auquel tout le monde devrait aspirer.

4. La stratégie énonce un certain nombre de changements concernant les financements. Ceux-ci comprennent :
 - L'introduction de prêts pour lesquels le gouvernement se porterait garant pour tous les apprenants de 24 ans et plus (sauf pour ceux touchant les indemnités de l'Assedic) qui entreprendraient un diplôme de niveau 3 et 4 (niveau Bac), (le remboursement du prêt commencerait à partir d'un salaire de £21,000)
 - Les formations de compétences élémentaires et celles pour les adultes et la communauté continuent à être financées, mais les cours ESOL (Anglais pour étrangers) pour ceux qui sont dans la vie active ne le seront plus. La subvention d'éducation [Educational Maintenance Allowance (EMA)] qui aide les 16-18 ans dans le supérieur va être remplacée par une subvention bien moindre (environ 1/7 du budget EMA)
 - De plus amples renseignements figurent dans la stratégie d'investissement pour les compétences BIS de 2010-11. On y trouve en particulier des détails sur la réduction de 25% du financement des formations et compétences d'adultes dans les quatre prochaines années
 - Un « fonds de croissance et innovation » de 50 millions de livres sterling sera créé pour soutenir des projets élaborés par les « sector skills councils » (conseils des compétences par secteur) (même si d'autres organisations pourront postuler pour un financement)
 - Il y aura des co-financements pour des formations de Niveau 2 (niveau Brevet des Collèges) pour les PME.
5. L'engagement de soutien pour ceux qui touchent les indemnités du chômage se fait à travers le Programme de Travail, et à travers des programmes qui versent des paiements selon les résultats obtenus dans des institutions du supérieur ou des établissements privés qui offrent des formations professionnelles.
6. Le but de simplifier les structures d'éducation et de compétences sera atteint à travers la cessation de financements publics pour un certain nombre d'organismes (y compris learndirect) ainsi qu'un modèle de financement et de suivi plus « léger » qui permet aux établissements du supérieur publics et privés de jongler avec les financements d'un budget à l'autre par exemple.

L'Agence de Financement des Compétences [The Skills Funding Agency (SFA)] mettra en œuvre un niveau de contrat minimum dont le but est de faire des économies en réduisant les contacts entre établissements/ fournisseurs et la SFA. Cependant il existe un risque que cela résulte en une perte d'expertise locale.

Alors que la distribution directe de financement aux fournisseurs a un droit de regard dans l'agenda du Gouvernement au niveau local, il existe une tension dans le fait que ce système ne fournit aucun accès

direct pour les partenaires locaux qui voudraient décider de et non pas seulement influencer ce qu'ils fournissent.

7. Les fournisseurs et établissements de formation devront fournir plus de renseignements pour permettre aux apprenants et employeurs de prendre des décisions quant à la formation qui leur convient.
8. Une relation entre les établissements du supérieur et les fournisseurs de formation et les Partenariats d'entreprise locale [Local Enterprise Partnerships (LEPs)] est indispensable pour que l'offre d'éducation et de compétences soit en phase avec l'environnement économique et pour que les problèmes relatifs à l'offre d'éducation et de compétences soient traités via les LEP. Les LEP n'auront cependant aucun rôle officiel en ce qui concerne la gestion et le suivi des formations de compétences.
9. Chaque adulte se verra offrir un compte d'« éducation permanente » (Lifelong Learning) qui lui donnera accès aux nouveaux prêts étudiants et autres formes d'aides financières à l'éducation tel qu'un fonds d'aide aux apprenants alloué sur critères. Ce compte permettra aux adultes de faire savoir si on ne répond pas à leurs attentes d'apprentissage. Un compte servira aussi comme incitation à apprendre et aussi à reconnaître la valeur sociale du volontariat. Les comptes offriront accès à des renseignements personnalisés sur les formations déjà suivies et les rémunérations et prestations d'emploi de différents cursus.
10. Un nouveau service national d'orientation sera établi et fournira des renseignements clairs à tous les apprenants sur les possibilités et bénéfices des formations qui s'offrent à eux. Les détenteurs d'un compte d'« éducation permanente » pourront accéder à ce service ainsi qu'aux informations personnalisées de leur compte. Le nouveau service offrira un soutien face à face pour les apprenants qui en ont le plus besoin.
11. Il a été constaté que les habitants du Royaume Uni, bien qu'ils soutiennent la notion d'entreprise et d'entrepreneurs, ont tendance à favoriser la notion d'emploi pour un employeur comme carrière. Cette décision se base souvent sur un manque d'informations ou de connaissances des risques et bénéfices d'avoir sa propre compagnie ainsi que des compétences requises.

Pour aborder ce problème, on se focalisera sur l'apprentissage de l'entreprise à travers l'Académie Nationale d'Entreprise à l'aide d'une formation axée sur la pratique de l'entreprise et de l'entrepreneuriat.